



Permis de conduire algerien

Par **carine86**, le **17/11/2015 à 23:25**

Bonjour mon mari à fait sa demande pour un changement de son permis de conduire Algerien.
Dés son entrée en France avant d'avoir eu sa carte de résident de 10 ans sauf qu'au lieu de demander le certificat de capacité a Tlemcen ou il à obtenu son permis il on fait la demande a Alger, il y a eu une erreur par la préfecture qui ne veut rien savoir.
j'ai quand même apporter se fameux certificat de capacité et on me dit que c trop tard.
Que faire car j'ai fais ma demande dans les temps et l'erreur vient de la préfecture.
Aujourd'hui je suis convoqué devant le procureur pour conduite sans permis valable en France, que dois je faire.
Merci de m'éclairait cordialement.
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **18/11/2015 à 08:24**

Bonjour,
Si vous êtes convoquée devant le procureur pour conduite sans permis, cela n'a rien à voir avec le permis de votre mari, fut-il un permis algérien. En ce qui vous concerne l'un et l'autre, pour conduire en France vous devez posséder, chacun, un permis français ou un permis délivré par un autre pays mais reconnu par la France.